



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

limitations de vitesse

Question écrite n° 51905

Texte de la question

M. Yannick Moreau appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la question de la baisse de la vitesse de circulation sur la route. Après avoir accusé réception de la pétition en ligne de la Ligue des Conducteurs signée par plus d'un million de Français, le ministre de l'Intérieur a annoncé qu'il comptait "expérimenter"; le 80 kilomètres par heure sur route (au sens de l'article. L. 123-1 du code de la route) dans "quelques départements". Cette déclaration du 21 janvier 2014 a été suivie d'un avis du Conseil national de la Sécurité routière (CNSR). Le Conseil propose au ministre de trancher entre deux options : l'application du 80km/h sur route sur l'ensemble du territoire ou dans la moitié des départements. Les mesures préconisées par le CNSR s'appliqueraient à l'été. Une modification de cette ampleur nécessiterait des moyens publics très importants, ne serait-ce qu'en termes de signalisation. Est-ce vraiment une urgence pour l'avenir de notre pays d'engager autant de dépenses publiques ? Il lui demande donc ce qu'il compte faire.

Données clés

Auteur : [M. Yannick Moreau](#)

Circonscription : Vendée (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51905

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 mars 2014](#), page 2268

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)